

L'industrie de la volaille de l'Ontario vous prie d'appliquer des mesures de biosécurité strictes en raison de la *présence de l'IAHP dans une ferme avicole de l'Ontario*

Le 18 septembre 2022

Le 17 septembre, l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) a confirmé la découverte d'un cas positif d'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) sur une ferme de volaille du Comté d'Oxford. Il s'agit du premier cas positif d'IAHP en Ontario depuis le 18 mai 2022.

[CLIQUEZ ICI](#) pour accéder à la carte de la zone tampon de biosécurité de 10 km du secteur.

Le FBCC souhaite rappeler à tous les producteurs de volaille, aux éleveurs de petits troupeaux et au personnel de l'industrie avicole de la province qu'il est crucial de mettre en place des mesures de biosécurité strictes!

Voici les protocoles de biosécurité que vous pouvez implanter à la ferme :

- Tenir les volailles à l'écart des zones fréquentées par des oiseaux sauvages.
- Exercer un contrôle strict de l'accès aux poulaillers et à vos installations.
- S'assurer que les équipements soient nettoyés et désinfectés avant de les introduire dans les poulaillers.
- Ne pas garder de mangeoires pour oiseaux et ne pas créer de mares à canards à proximité des poulaillers.
- Maintenir les normes d'hygiène les plus élevées.
- Changer de chaussures avant de pénétrer dans une zone d'accès restreint et éviter de porter des vêtements et de l'équipement contaminés lorsque vous entrez dans une aire de production.
- Contrôler l'accès au site de votre ferme en communiquant la situation à tous les visiteurs essentiels, y compris les prestataires de services, les fournisseurs d'intrants et les fournisseurs de moulées.
- Conserver les dépouilles dans des contenants sécurisés et couverts jusqu'à ce qu'elles soient déplacées vers la zone d'élimination ou transportées hors de la ferme.



- Placer les déchets entrant dans le système de collecte public, dans un sac étanche et fermé dont l'extérieur a été désinfecté.
- Placer un tuyau et une buse de pulvérisation au point d'entrée de la zone d'accès contrôlé (ZAC) ; laver et désinfecter les véhicules à l'entrée et à la sortie, en accordant une attention particulière aux roues et aux ouvertures de roue.
- Si possible, garder tous les déchets sur la ferme jusqu'à ce que la situation soit résolue.
- **IMPORTANT : Limiter l'accès à votre ferme aux visiteurs ESSENTIELS.**

Mesures de biosécurité importantes pour le personnel de service de l'industrie :

- Les déplacements dans les fermes doivent être limités aux services essentiels.
- Les routes contaminées par des matières organiques doivent être évitées.
- Idéalement, laver les véhicules entre les fermes. Au minimum, toutes les livraisons ou chargements à l'intérieur ou à proximité d'une zone de biosécurité doivent être effectués en dernier sur l'itinéraire.
- Conduire lentement à proximité des poulaillers afin de minimiser la poussière.
- Éviter de se garer près des ventilateurs d'extraction et des entrées d'air, sauf si cela est nécessaire.
- Éviter de se garer sous le vent par rapport aux poulaillers, si possible.
- Les marches, les ouvertures de roues et les pneus des camions doivent être nettoyés et désinfectés avant de quitter les lieux ou avant de procéder à toute autre livraison/chargement.
- Si vous n'utilisez pas les vêtements de biosécurité jetables fournis par le producteur, portez des vêtements propres et des bottes propres et désinfectées à chaque ferme.
- Utiliser des désinfectants tels que Virkon, Accel, VIROCID®, Bisentry, Biosolve Plus, Biofoam, etc., en respectant le temps de contact et les concentrations indiqués sur l'étiquette.
- Nettoyer tout équipement utilisé à la ferme qui pourrait être contaminé.
- Signer le registre des visiteurs.
- Tenir vos propres registres en indiquant où vous avez été et quand.



Nous vous informerons à mesure que la situation évolue.

Le FBCC s'engage à fournir des communications en temps voulu à l'industrie avicole de l'Ontario. Veuillez consulter le fbcc.ca régulièrement.

Entretemps, les producteurs dont les oiseaux présentent des signes de maladie doivent communiquer immédiatement avec leur vétérinaire. Veuillez aussi aviser le bureau local de l'ACIA durant les heures de bureau, ou en téléphonant au 1-877-814-2342 hors de ces heures. Il est également recommandé de contacter la ligne d'assistance du Feather Board Command Centre (FBCC), accessible 24 heures sur 24, au 1-877-SOS-BYRD.

